UNIVERSITE E FRANCHE-COMTE

☐5 - Logement personnel (hors chambre étudiant)

DOSSIER D'INSCRIPTION

année universitaire 2018-2019



Numéro d'étudiant

Si vous avez déjà été inscrit à l'Université de Franche-Comté, indiquez votre numéro d'étudiant

Numéro de candidature

Si vous avez fait une pré-inscription ou une candidature sur internet, indiquez votre n° de candidature

DIPLÔME PRÉPARÉ en 2018-2019 :	
1-ÉTAT CIVIL	Les zones grisées sont à remplir par l'administration
1er prénom : 2e prénom : ldentifiant National Étudiant (INE) : INE obligatoire pour tout étudiant depuis 1995 (figurant sur la carte étudiant) or Né(e) le : Numéro du département français de naissance ou p	u BEA obligatoire pour les bacheliers depuis 1995 (figurant sur le relevé de notes du bac) Ville de naissance :
2-SITUATION SOCIALE ET MILITAIRE	
Situation familiale:	de est également disponible sur le site web de l'université) dé (-18ans)
3-ANNÉE DE PREMIÈRE INSCRIPTION exemple : in	nscrivez 2018 pour 2018-2019
Dans l'enseignement supérieur français (BTS, CPGE, écoles d En université publique française A l'Université de Franche-Comté	Établissement :
4-BACCALAURÉAT FRANÇAIS OU ÉQUIVALEN	CE
5-ADRESSE	
n° et libellé voie complément commune, lieu dit	Paystél.
Bâtiment, résidence, chezn° et libellé voie complément commune, lieu-dit Code postal Commune	Paystél
Type d'hébergement pour l'année en cours : 1 - Résidence universitaire CROUS	□2 - Foyer agréé □4 - Domicile parental

☐6 - Chambre étudiant hors CROUS

☐ 7 - Autre

6- RÉGIME D'INSCRIPTION	ОИ					
Travaillez-vous ou avez-vous tra En 2017-2018, étiez-vous en co En 2018-2019, allez-vous signer En 2018-2019, allez-vous signer En 2018-2019, vous inscrirez-vo (CIF, CFP, congé de reclasseme	nima social (RSA, ATA, AAH) ? availlé 4 mois minimum au cours ntrat de professionnalisation ou r un contrat de professionnalisati r un contrat d'apprentissage ? ous à l'université dans le cadre d'	en contrat d'apprentissage ? ion ? un congé de formation	Oui Non			
Régime d'inscription : 1-Formation initiale 3-Apprentissage Statut : Reportez-vous à la notice d'aic	☐6-Contrat de professionnalisa	ontrat de professionnalisation	n (après avis du service Formation continue)			
7- CATÉGORIE SOCIO-P						
Catégorie socio-professionne						
Si vous avez une activité prof quelle sera votre catégorie so (Précisez le libellé en toutes lettres et le c	fessionnelle en 2018-2019, ocio-professionnelle ?					
Quelle sera votre quotité trav ☐ 1 - Temps complet ☐ 2 - Temps partiel : > à 150 h ☐ 3 - Temps partiel : < à 150 h		u 31 août 2019 ?				
Quel sera le type d'emploi exercé en 2018-2019 ? B - Dispositifs de conversion (congés individuels de formation) D - Emploi > 1 mois ou < à 6 mois E - Emploi > 6 mois F - Aide éducateur I - Assistant d'éducation H - Étudiant rémunéré au titre de ses études (internes médecine, doctorants : monitorat, ATER, convention CIFRE) K - Étudiant rémunéré au titre de ses études en tant que fonctionnaire stagiaire, élève fonctionnaire, militaire L - Étudiant bénéficiant du dispositif Emploi Avenir Professeur						
Catégorie socio-professionne	Catégorie socio-professionnelle des parents :					
Quelle est la catégorie socio- (Précisez le libellé en toutes lettres et le c	professionnelle du parent référ code CSP en vous référant à l'annexe 2).	rent au sens de l'INSEE				
Quelle est la catégorie socio- (Précisez le libellé en toutes lettres et le c	professionnelle du second par code CSP en vous référant à l'annexe 2).	ent ou tuteur				
8- SPORTIF DE HAUT NI	VEAU					
Êtes-vous répertorié sur la lis	te ministérielle des sportifs de	haut niveau? □ Oui □ No	n			
Si oui, précisez le sport						
9-FINANCEMENT DE VO	S ÉTUDES					
Comment financez-vous vos	complément)		☐ F - Allocation chômage ☐ Y - Allocations de formation (congé de formation, AREF, CIF, DIF,plan de formation, rémunération des stagiaires, etc) ☐ X - Autres aides financières			
10- ÉCHANGES INTERNA	TIONAUX					
Vous inscrivez-vous dans le c Si oui, précisez s'il s'agit d'un	cadre d'échanges internationau n départ ou d'une arrivée :	x ? □ Oui □ Départ (Envoi)	□ Non □ Arrivée (Accueil)			
□Erasmus	□ISEP	☐ AIU (accords interuniversi	taires)			
□ Erasmus MIC	☐ BCI (ex CREPUQ)	☐ Autres programmes				
Pays		précisez	Z:			
Établissement d'accueil ou d'	'origine (autre que l'Université de Franch	ne-Comté)				

11- DERNIER ÉTABLISSEMENT FR	ÉQUENTÉ					
□ 00 - Université □ 01 - BTS □ □ □ 02 - CPGE (Classe Prépa. Grandes Écoles) □ □ □ 03 - École de commerce	enté ? 06 - Établ. enseignement supérieur art/cultur 07 - Établissement formation médicale 08 - Établ. préparant aux fonctions sociales 09 - Établissemement préparant aux carrière administratives, juridiques 10 - Établ. étranger enseignement supérieur	□ 12 - EHESS □ 13 - École d' architecture				
Nom de l'établissement :						
Département ou pays si établissement étrange		Année inscrivez 2017 pour 2017-2018				
12- SITUATION ANNÉE PRÉCÉDE	NTE					
Précisez votre situation en 2017-2018 parmi les propositions suivantes : A - Enseignement secondaire français (y compris par correspondance) B - BTS C - IUT D - CPGE (Classe Prépa. Grandes Écoles) F - École d'ingénieur (universitaire ou non) G - Enseignement supérieur à distance H - Université (hors IUT, ESPE, école d'ingénieur université) C - Établissement étranger C - Etablissement étranger C						
13- DERNIER DIPLÔME OBTENU						
002 - DAEU	médical et social ce ce professionnelle ce IUP, Licence LMD ours IUP me de formation rale en sciences cales, pharmaceutiques ise ise IUP, maîtrise LMD ours IUP 070 - DEA 071 - DESS - Master 072 - Master (universitaire ou nonicularise de hors diplôme de hors diplôme de hors diplôme de lours IUP 080 - Docteur en méde ou pharmacie	es médieutiques femme 083 - Capacité médecine - Attestation de formation spécialisée (AFS) - Attestation de formation spécialisée approfondie (AFSA) - O86 - DIS médecine - O87 - Dip étude spéc. compl. médecine (DESCM) - 500 - Diplôme établ. étranger supérieur - O10 - D10 - D				
	ou pays (si établissement à l'étrar	nger)				
Établissement d'obtention du dernier dipl	emple : inscrivez 2018 pour 2018-2019					
14- AUTRE DEMANDE D'INSCRIP	TION DANS UN AUTRE ÉTABLISSI	EMENT EN 2018-2019				
□ 02 - CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Écoles) □ 03 - École de commerce, gestion, comptabilité (hors CPGE) □ 04 - École d'ingénieur □ 05 - Établ. privé enseignement supérieur Nom de l'établissement (et pays si établissement	culture 10 - Établ. enseignement supérieur art/ culture 110 - Établ. étranger enseignement supérieur 111 - École Normale Supérieure 113 - École d'architecture 115 - Autre école ou cursus	□ Oui □ Non □ 16 - Autre Université française y compris ESPE hors Franche-Comté □ 17 - Enseignement à distance (CNED) □ 18 - Établissement de formations paramédicales ou sociales				
Département (Indiquez 099 si établissement étranger) Maintenez-vous cette inscription en parallèle ? ☐ Oui ☐ Non						

15- DIPLÔMES OU FORMATIONS PRÉPARÉS À L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ EN 2018-2019

1er diplôme ou formation préparé Pour l'ensemble des diplômes (Filières santé, DUT, DEUST, etc), précisez en toutes lettres l'intitulé et l'année (1 ^{re} , 2 ^e année, etc). Pour les licences, indiquez l'année (1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e année), la mention (et la ou les langues pour les licences de langues LCER, LEA et diplôme d'ingénieur	
Pour les masters, indiquez l'année (1 ^{re} ou 2 ^e année), la mention, la spécialité et pour la 2 ^e année, Nombre d'inscriptions dans le cycle dans le di	
Diplôme obtenu permettant l'accès à cette formation	prome auns runnee
Établissement d'obtention	Type d'établissement
Département ou pays	Année d'obtention
si établissement à l'étranger	inscrivez 2017 pour 2017-2018
Si vous vous inscrivez en formation d'ingénieur (ISIFC), indiquez, p Franche-Comté, la classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) en précisant 1 ^{re} ou 2 ^e année :	
Préparation par enseignement à distance pour au moins 60 % de v	otre formation : □ Oui □ Non
répondre « non » si vous suivez la formation en présence dans sa totalité avec une inscription	
Si oui, précisez : 1-Enseignement à distance hors CNED	☐ 2-Enseignement à distance CNED
2° diplôme ou formation préparé Pour l'ensemble des diplômes (Filières santé, DUT, DEUST, etc), précisez en toutes lettres l'intitulé et l'année (Ire, 2e année, etc). Pour les licences, indiquez l'année (Ire, 2e ou 3e année) la mention (et la ou les langues pour les licences de langues LCER, LEA et diplôme d'ingénieu Pour les masters, indiquez l'année (Ire ou 2e année), la mention, la spécialité et pour la 2e année	r).
Nombre d'inscriptions dans le cycle dans le di	plôme dans l'année
Diplôme obtenu permettant l'accès à cette formation	
Établissement d'obtention	Type d'établissement
Département ou pays	Année d'obtention
(si établissement à l'étranger)	inscrivez 2017 pour 2017-2018
Préparation par enseignement à distance pour au moins 60 % de v	
répondre « non » si vous suivez la formation en présence dans sa totalité avec une inscription Si oui, précisez : 1-Enseignement à distance hors CNED	
16- SITUATION SOCIALE PERMETTANT LE CALCUL DES	S DROITS D'INSCRIPTION
Étes-vous pupille de la nation ? ☐ Oui ☐ Non Êtes-vous boursiers ? ☐ Oui ☐ Non Si oui, de qu ☐ 20 - Bourses sur critères sociaux gérées par le Crous (Enseigneme ☐ 07 - Bourses versées par les régions (formations paramédicales, s ☐ 01 - Étrangers boursiers du gouvernement français (BGF) ☐ 08 - Bourses d'un gouvernement étranger (BGE) ☐ 09 - Bourses versées par une structure privée (par exemple, une for Avez-vous le statut de réfugié ? Étes-vous bénéficiaire de la protection subsidiaire ? Étes-vous demandeur d'asile bénéficiant du droit à se maintenir sur le	canitaires et sociales) condation) □ Oui □ Non □ Oui □ Non
Profil Situation sociale: Exonération individuelle des droits de scolarité (hor	rs bourse accordée par l'État français) 🛚 Oui 🔻 Non
Si oui, catégorie d'exonération	
17 - CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS	
N° de l'attestation de contribution à la vie étudiante	
Indiquez les cinq premières lettres de votre nom	
Reserve a radiffillistration	cles D.612-2 et suivants du code de l'éducation. La durée de conservation des données ux dispositions du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 rectification des informations qui vous concernent et d'un droit à la portabilité de vos mté, 1 rue Goudimel 25000 Besançon. Vous pouvez également adresser une réclama-





PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Année 2018-2019

Veillez à remplir correctement le dossier d'inscription et fournir toutes les pièces justificatives nécessaires pour que votre dossier soit traité dans les meilleurs délais. En cas de changement en cours d'année, de situation sociale, d'état civil, d'adresse ou de numéro de téléphone : n'oubliez pas d'en informer votre service de scolarité.

Dossier d'inscription

■ Fiche récapitulative de votre inscription en ligne ou dossier d'inscription papier dûment complété.

Droits de scolarité

■ Règlement des droits de scolarité : voir page 3 et 4.

État civil

■ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) rédigée en français (ou traduite par un traducteur assermenté par l'État français).

Situation militaire

Pour une première inscription à l'Université de Franche-Comté :

- Étudiants jusqu'à 25 ans : certificat de participation à la Journée Défense Citoyenneté (JDC).
- Étudiants de moins de 18 ans : attestation de recensement délivrée par la mairie de votre domicile.

Contribution Vie Etudiante et de Campus

Pour toute inscription en formation initiale :

Nouveau : les établissements d'enseignement supérieur ont la responsabilité de contrôler l'acquittement de la Contribution vie Etudiante et de Campus (CVEC) par leurs étudiants. L'assujettissement à cette contribution est déterminé par le régime d'inscription. Redevables ou exonérés, tous les étudiants **inscrits en formation initiale** (apprentissage et reprise d'études non financée compris) doivent fournir le certificat attestant qu'ils sont en règle au regard de cette contribution.

■ Étudiants assujettis : attestation d'acquittement délivrée par le Crous sur http://cvec.etudiant.gouv.fr/

Carte d'étudiant

Pour une première inscription à l'Université de Franche-Comté :

■ 1 photographie d'identité récente faisant apparaître le visage totalement découvert et parfaitement identifiable (à réaliser par un professionnel ou dans une cabine utilisant un système agréé par le Ministère de l'Intérieur). Ne pas oublier d'inscrire au dos vos nom, prénom et filière choisie.

Votre photo pourra éventuellement être utilisée pour réaliser un trombinoscope, sauf avis contraire de votre part, à signaler par courrier à votre service de scolarité.

Autres pièces à fournir

- 1 enveloppe demi-format (162 x 229 mm), libellée à l'adresse de l'étudiant et affranchie au tarif lettre à 50 g.
- 1 enveloppe petit format, sans adresse et affranchie au tarif lettre à 20 g.

Titres et diplômes

Pour une première inscription à l'Université de Franche-Comté :

- Bacheliers de l'année : photocopie du relevé de notes du baccalauréat. L'original devra être présenté à la rentrée au service de scolarité (Attention, pour l'inscription en PACES, l'original du relevé de notes doit être systématiquement fourni. Il vous sera restitué par la scolarité courant novembre sur présentation de l'original du diplôme du baccalauréat).
- Bacheliers des années antérieures : photocopie du diplôme du baccalauréat. L'original devra être présenté à la rentrée au service de scolarité (Attention, pour l'inscription en PACES, l'original du relevé de notes doit être systématiquement fourni. Il vous sera restitué par la scolarité courant novembre sur présentation de l'original du diplôme du baccalauréat).
- Titulaires du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) : photocopie du diplôme.
- Photocopie du dernier diplôme obtenu après le bac et du relevé de notes correspondant.
- Étudiants étrangers ayant effectué la procédure d'admission préalable : copie du diplôme de fin d'études secondaires et, s'il y a lieu, de l'attestation ouvrant droit aux études envisagées avec traduction par un service officiel français (les originaux des diplômes devront être présentés au service de scolarité).
- Étudiants étrangers du CLA : copie du diplôme de fin d'études secondaires.

Pour une réinscription en PACES :

Original du relevé de notes du baccalauréat.

Documents liés à une situation particulière

- Étudiants ayant commencé leur diplôme dans une autre université française : attestation de transfert de dossier.
- Pupilles de la nation : extrait d'acte de naissance portant la mention «pupille de la nation».
- Étudiants boursiers : l'avis conditionnel ou définitif de bourse.
- Étudiants étrangers boursiers du gouvernement français : pièces iustificatives.
- Étudiants réfugiés : décision de l'OFPRA attribuant le statut de réfugié.
- Étudiants bénéficiaire de la protection subsidiaire : décision de l'OFPRA attribuant le bénéfice de la protection subsidiaire.
- Étudiants demandeurs d'asile bénéficiant du droit à se maintenir sur le territoire : décision de l'OFPRA attestant de la situation de demandeur d'asile autorisé à se maintenir sur le territoire.
- Athlètes de haut niveau : attestation de votre fédération sportive.
- Étudiants mineurs : autorisation manuscrite d'inscription parentale datée et signée pour l'année universitaire.
- Étudiants de l'UPFR des Sports et de l'ESPE en master 1 et 2 MEEF Éducation physique et sportive : certificat médical d'aptitude à la pratique intense d'activités physiques, sportives et de compétition datant de moins de trois mois
- Doctorants : autorisation d'inscription délivrée par l'École doctorale et charte des thèses

ANNEXE 1 BACCALAURÉATS – ÉQUIVALENCES Séries et spécialités actuelles du baccalauréat

				code à
		à		reporter
séries	spécialités	partir	jusqu'en	dans le
0000	oposiaoo	de	jusqu en	dossier
				d'inscription
L	- Littéraire	1995		L
ES	- Sciences économiques et	1995		ES
ES	sociales	1995		ES
S	- Sciences de la vie et de la	1995		SVT
	terre			
	- Biologie	1995		BIO
	- Technologie	1991	2001	TEC
	- Sciences pour l'ingénieur	2002		SCI
STI	 Sciences et technologies indus arts appliqués 	trielles 1998		SIAR
	génie civil	1995		SICI
	génie électronique	1995		SIEL
	génie énergétique	1995		SIEN
	génie électrotechnique	1995		SIET
	génie des matériaux	1995		SIGM
	génie des materiaux génie mécanique	1995		SIM
	génie mecanique	1998	 	SIOP
	- Sciences et technologies du			
STD2A	design et des arts appliqués	2013		TD2A
	- Sciences et technologies de			
STD2A	l'industrie et du	2013		TI2D
	développement durable			
CTI	- Sciences et technologies de	1995		CI
STL	laboratoire	1995		SL
STT	- Sciences et technologies tertia	ires		
	action et communication administratives 1995 2006		2006	STAA
	action et communication	2006	STAC	
	commerciales	1995	2006	STCG
	comptabilité et gestion informatique et gestion	1995	2006	STIG
STMG	. 5			
STIVIC	gestion et finance	2014	lt et de la ge	STGF
	ressources humaines et			07011
	communication	2014		STRH
	systèmes d'information de	2014		CTCI
	gestion	2014		STSI
	mercatique	2014		GME
STG	- Sciences et technologies de la	gestion	1	
	comptabilité et finance	2007	2013	SGCF
	d'entreprise	1		
	communication et gestion	2007	2013	SGRH
	des ressources humaines	1		
	gestion des systèmes d'information	2007	2013	SGSI
	mercatique	2007	2013	SGME
SMS	- Sciences médico-sociales	1995	2008	SMMS
	- Sciences et technologies de		2000	
ST2S	la santé et du social	2009		ST2S
AGR	- Sciences et technologie du			
	produit agro-alimentaire	1995	2007	STPA
	- Sciences et technologie de			
	l'agronomie et de	9		STAE
	l'environnement			
	- Sciences et technologies de 2008			STAV
	l'agronomie et du vivant	2000		
НОТ	- Hôtellerie			HOT
TMD	- Techniques de la musique et			F11
	de la danse, option instrument			
	- Techniques de la musique et			F11P
	de la danse, option danse			

Bac international jusqu'en 2010		0001
Bac européen depuis 2011		0002
Bacs professionnels		
Bacs professionnels industriels		0021
Bacs professionnels tertiaires		0022
Bacs professionnels agricoles		0023
Autre que BACS		
Capacité de droit		0030
Titre étranger de fin d'études secondaire	es admis nationalement	0031
en équivalence (bacs délivrés par les pa		
Maroc)		
Titre français admis nationalement en di	0032	
ESEU A	1994	0033
ESEU B	1994	0034
DAEU A	1995	DAEA
DAEU B	DAEB	
Promotion sociale	0035	
Validation d'études, d'expériences profe	0036	
d'acquis personnels		
Autres cas de non titulaire du baccalaure	éat	0037
		•

Anciennes séries du baccalauréat

			Code à				
Séries	spécialités	Jusqu'en	reporter dans				
Comoo	apositantee	Jusqu'en	le dossier d'inscription				
Bac gé	Bac généraux						
A	Philosophie - lettres	1994	Α				
В	Économique et sociale	1994	В				
A1	Lettres - sciences	1994	A1				
A2	Lettres - langues	1994	A2				
A3	Lettres – arts plastiques	1994	A3				
A4	Langues mathématiques	1985	A4				
A5	Langues	1985	A5				
A6	Éducation musicale	1983	A6				
A7	Arts plastiques	1983	A7				
С	Mathématiques et sciences physiques	1994	С				
D	Mathématiques et sciences de la nature	1994	D				
D'	Sciences agronomiques - techniques	1994	DP				
Е	Mathématiques et techniques	1994	Е				
Bac te	chnologiques	I					
F1	Construction mécanique	1994	F1				
F2	Électronique	1994	F2				
F3	·		F3				
F4			F4				
F5	Physique	1994	F5				
F6	Chimie	1994	F6				
F7	Biologie, option biochimie	1994	F7				
F7P	Biologie, option biologie	1994	F7 P				
F8	Sciences médico-sociales	1994	F8				
F9	Équipement technique-bâtiment	1994	F9				
F10	Microtechnique	1994	F10				
F10A	Microtechnique, option appareillage	1994	F10A				
F10B	Microtechnique, option optique	1994	F10B				
F11	Musique	-	F11				
F11P	F11P Danse		F11P				
F12	Arts appliqués	1998	F12				
F			F				
G1			G1				
G2	Techniques quantitatives de gestion	1994	G2				
G3	Techniques commerciales	1994	G3				
G	Spécialité non précisée	1994	G				
Н	H Techniques Informatiques		Н				

Mentions du baccalauréat	code à reporter dans le dossier d'inscription				
Très bien	TB				
Bien	В				
Assez-bien	AB				
Passable	P				

ANNEXE 2

Codes des catégories socio-professionnelles

10	Agriculteurs exploitants (cultivateurs, éleveurs, exploitants forestiers, horticulteurs, maraîchers, patrons pêcheurs)
21	Artisans (petits patrons de moins de 10 salariés : couvreurs, charpentiers, cordonniers, forgerons, garagistes, maçons, peintres, routiers)
22	Commerçants et assimilés (commerçants détaillants de l'alimentation, patrons de café, restaurants, hôtels, agents immobiliers, agents d'assurances)
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus (PDG, administrateurs de sociétés, entrepreneurs, grossistes)
31	Professions libérales (médecins, dentistes, psychologues, pharmaciens, vétérinaires, avocats, notaires, conseillers juridiques, architectes, experts-comptables)
33	Cadres de la Fonction publique (catégorie A de la Fonction publique et assimilés : administrateurs civils, attachés d'administration, officiers et élèves officiers des armées et de la gendarmerie)
34	Professeurs, professions scientifiques (personnels de direction des établissements scolaires, professeurs agrégés et certifiés, enseignants du supérieur, chercheurs, médecins hospitaliers, internes des hôpitaux)
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles (écrivains, journalistes, artistes, bibliothécaires, conservateurs de musée)
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise (directeurs commerciaux, directeurs des personnels, fondés de pouvoir)
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise (directeurs techniques, directeurs de production, personnel navigant (aviation civile), officiers de la marine marchande
42	Instituteurs et assimilés (PEGC, maîtres auxiliaires, maîtres d'internat, surveillants d'externat, conseillers d'éducation, surveillants)
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social (infirmières, puéricultrices, sages-femmes, assistantes sociales, éducateurs spécialisés, animateurs socio-culturels, préparateurs en pharmacie)
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la Fonction publique (catégorie B de la Fonction publique, contrôleurs PTT, impôts, inspecteurs et officiers de police, adjudants, secrétaires d'administration)
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (secrétaires de direction, représentants, rédacteurs d'assurance, comptables, chefs de rayon, gérants de magasin, photographes)
47	Techniciens (dessinateurs industriels, projeteurs, géomètres, pupitreurs, programmeurs)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtres d'équipage, chefs de chantier)
52	Employés civils et agents de service de la Fonction publique (préposés des PTT, employés de bureau, aides-soignantes, standardistes, huissiers de la Fonction publique, aides éducateurs)
53	Policiers et militaires (gardiens de la paix, gendarmes)
54	Employés administratifs d'entreprise privée (employés de bureau, aides-soignantes, standardistes, hôtesses d'acqueil)

standardistes, hôtesses d'accueil)

55	Employés de commerce (vendeurs, caissiers, pompistes)
56	Personnels des services directs aux particuliers (serveurs de cafés, restaurants, manucures, esthéticiennes, coiffeurs salariés, gardiennes d'enfants, concierges)
61	Ouvriers qualifiés (mécaniciens, soudeurs, tourneurs, ajusteurs, mineurs, jardiniers, conducteurs routiers, dockers)
66	Ouvriers non qualifiés (ouvriers spécialisés (OS), manœuvres)
69	Ouvriers agricoles (ouvriers de l'élevage, maraîchage, horticulture et viticulture et marins pêcheurs)
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
73	Anciens cadres et professions intermédiaires
76	Anciens employés et ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé (Remarque : les chômeurs ayant déjà travaillé sont codés dans leur ancienne profession)
82	Autres personnes sans activité professionnelle (femmes au foyer, ménagères, étudiants(es))
99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)

La carte étudiante multiservice PASS'UBFC 2018-2019

Cette carte « tout en un » vous offre l'accès à plusieurs services dans et entre établissements de l'enseignement supérieur en Bourgogne/Franche-Comté, membres de la COMUE UBFC : carte d'identification pour la scolarité et les examens, pour l'emprunt d'ouvrages dans les bibliothèques universitaires, la restauration au CROUS et, à terme, le paiement de certains services (photocopie, laveries, distributeurs automatiques), l'accès à des espaces réservés (laboratoires, salles informatiques ou équipées, résidences...)

Cette carte est valable pour toute la durée de vos études. Procédure :

Activez votre compte personnel messagerie de l'UFC :

Connectez-vous à l'adresse : https://ent.univ-fcomte.fr, rubrique « mon compte », puis « étudiant » puis « activer mon compte »

• Activez votre carte d'étudiant multiservice PASS'UBFC :

Une fois votre compte messagerie UFC activé, connectez-vous à l'adresse : $\underline{\text{www.izly.fr}}$

Créez votre compte Izly. Créditez votre carte multiservice, depuis un compte bancaire, par application mobile ou sur le web, sur le site : www.izly.fr

Retrouvez l'Université de Franche-Comté sur : www.univ-fcomte.fr

Toute l'actu sur : http://actu.univ-fcomte.fr

Retrouvez-nous sur Facebook, Twitter (@fc_univ),
Instagram, Youtube et Google +

L'Université de Franche-Comté est susceptible d'utiliser l'image de ses étudiants dans le cadre de ses outils de communication.

RENSEIGNEMENTS UTILES à conserver par l'étudiant

1 - Paiement des droits de scolarité

■ Chèque

- Libellez votre chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de Franche-Comté.
- Indiquez au verso vos nom, prénom, date de naissance, numéro d'étudiant, formation à laquelle vous vous inscrivez.
- Vérifiez que vous avez signé votre chèque.

■ Carte bancaire en scolarité (TPE virtuel)

Le paiement par carte bancaire en un prélèvement unique est possible dans les scolarités de : l'IUT de Belfort-Montbéliard, les UFR SJEPG, SLHS. ST et STGI.

■ Virement bancaire

Les virements étrangers comportent des frais bancaires qui ne doivent pas venir en déduction du montant à payer mais être versés en sus.

- Virez le montant à payer, frais bancaires compris (qui sont à votre charge) sur le compte bancaire de l'Université :

g-/								
IBAN (International Bank Account Number)								
							BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1007	1250	0000	0010	0257	708		TRPUFRP1

- Mentionnez dans le libellé vos nom, prénom, date de naissance, numéro d'étudiant, formation à laquelle vous vous inscrivez.
- Joignez une attestation du virement validé à votre dossier d'inscription.

■ Espèces

Les autres modes de paiement doivent absolument être privilégiés. Vous pouvez payer en espèces à titre exceptionnel :

- Jusqu'à 300 € : à la scolarité lors du dépôt de votre dossier d'inscription.
- Au-delà de 300 €: la loi du 29/12/2013 interdit aux établissements publics d'encaisser des sommes supérieures à 300 € en numéraire. Les étudiants internationaux sans autre mode de paiement peuvent faire l'objet d'une dérogation. Ils doivent se renseigner auprès de la scolarité.

2 - Exonération des droits de scolarité

■ Exonération de plein droit :

Les boursiers et pupilles de la nation sont exonérés des droits de scolarité afférents à l'inscription au diplôme national pour lequel la bourse leur a été attribuée ou diplôme d'inscription principale.

Attention: ils sont redevables des frais d'inscription afférents aux formations conduisant à des diplômes d'établissements ou préparant à des examens ou des concours (sauf formation ouvrant droit à bourse)

■ Exonération sur situation personnelle :

Ce type d'exonération est accordé sur demande, dans le respect des critères définis par le conseil d'administration, par décision du président de l'Université de Franche-Comté. Adressez-vous à la scolarité.

3 - Remboursement des droits de scolarité

■ Trop perçu :

Si vous avez payé au-delà de ce que vous deviez, demandez immédiatement le remboursement du montant à la scolarité en présentant le justificatif qui prouve le changement de votre situation (par exemple : votre notification définitive de bourse) et un relevé d'identité bancaire ou postal.

■ Renoncement :

- Dans le respect des dispositions prévues par l'arrêté annuel fixant les montants des droits de scolarité et des critères définis par le conseil d'administration, les étudiants renonçant à leur inscription après le début de l'année universitaire peuvent obtenir le remboursement partiel des droits versés, à condition que leur demande ait été formulée par écrit et réceptionnée par la scolarité avant le 30 septembre de l'année en cours.
- Dans le respect de la charte Parcoursup, la scolarité rembourse l'intégralité des droits versés par un candidat lors de son inscription dans une 1^{re} année d'enseignement supérieur s'il accepte ensuite une proposition faite par une formation dans laquelle il était encore en attente.

4 - Transfert vers un autre établissement en cours d'année

Un étudiant régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et désirant obtenir son transfert dans un autre établissement public d'enseignement supérieur doit en faire la demande à son chef d'établissement ainsi que, sous son couvert, au chef de l'établissement dans lequel il désire poursuivre ses études. Le transfert est subordonné à l'accord des deux chefs d'établissement.

Un formulaire de demande de transfert de départ vers un autre établissement est disponible auprès de la scolarité de votre composante II permet de recueillir l'accord de l'université de Franche-Comté.

En cas d'autorisation donnée par les deux établissements, l'inscription annuelle prise dans l'établissement de départ (université de Franche-Comté) est valable dans l'établissement d'accueil dans les conditions définies par l'arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité.

5 - Etudes financées en Formation continue et Contrat de professionnalisation

« La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle (...). Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent ».

(Article L6111-1 de la sixième partie du Code du travail)

« La validation des acquis de l'expérience (...) a pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle, enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles (...) ».

(Article L6411-1 de la sixième partie du Code du travail)

Les personnes engagées dans la vie active ou qui s'y engagent ont accès à un ensemble de dispositifs de financement permettant de faire prendre en charge :

- la rémunération durant la formation,
- tout ou partie du coût pédagogique de la formation.

Consultez au plus tôt le service Formation Continue :

Un conseiller vous apportera l'information et l'appui pour mobiliser le dispositif adapté à votre situation.

Votre inscription à l'Université dans le cadre de la Formation Continue donnera lieu à l'établissement d'une convention ou d'un contrat de formation et au suivi de votre présence par le service Formation Continue (Article L6353-1 à L6353-7 de la sixième partie du Code du travail).

Contactez impérativement le service Formation Continue (sauf élèves infirmiers)

- si vous êtes inscrits à Pôle Emploi
- si vous êtes bénéficiaires d'un minima social (RSA, ATA, AAH...)
- si vous travaillez ou avez travaillé 4 mois minimum au cours des 28 derniers mois
- si vous étiez en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage en 2017-2018
- si vous signez un contrat de professionnalisation en 2018-2019
- si vous êtes en congé formation : congé de formation professionnelle (CFP), congé individuel de formation (CIF) ou autres congés (de conversion, de mobilité, de reclassement, contrat de sécurisation professionnelle...).

Service Formation Continue

36 A, avenue de l'Observatoire, 25030 Besançon cedex Tél. 03 81 66 61 21

<u>formation-continue@univ-fcomte.fr</u> <u>http://formation-continue.univ-fcomte.fr</u>